



Assemblée générale

Distr. générale
27 août 2019
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Quarante-deuxième session

9-27 septembre 2019

Points 2 et 10 de l'ordre du jour

Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

Assistance technique et renforcement des capacités

Situation des droits de l'homme au Cambodge

Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Cambodge*

Résumé

La Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Cambodge fait le point sur la situation des droits de l'homme dans le pays et en analyse les objectifs nationaux de développement durable. Des tensions persistantes concernant l'espace démocratique et civique sont notées et les problèmes exposés dans les rapports précédents ne sont toujours pas résolus. La Rapporteuse spéciale se félicite que le Cambodge ait adopté un cadre pour ses objectifs de développement durable, mais elle constate que les objectifs du Cambodge ne tiennent pas compte de certains aspects importants des objectifs de développement durable relatifs aux droits de l'homme. Dans le présent rapport, elle met l'accent en particulier sur le principe de responsabilité, sur la nécessité de ne laisser personne de côté et sur la participation, qui sont des thèmes transversaux pertinents lorsqu'il s'agit d'examiner les objectifs de développement durable du point de vue des droits de l'homme.

* Le présent rapport a été soumis tardivement en raison d'un problème technique intervenu pendant la procédure de soumission.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Faits nouveaux	3
A. Droits politiques.....	3
B. Rapports aux organes conventionnels et Examen périodique universel	5
C. Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens.....	5
III. Le Cambodge et les objectifs de développement durable	6
IV. Considérations relatives aux droits de l’homme dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable.....	9
A. Non-discrimination et égalité.....	9
B. Participation et partenariats	14
C. Principe de responsabilité	16
V. Conclusions et recommandations	20

I. Introduction

1. Pendant l'année considérée (juin 2018-juin 2019), la Rapporteuse spéciale a continué de surveiller la situation des droits de l'homme au Cambodge et a reçu des informations de diverses parties prenantes, notamment du Gouvernement, d'organisations de la société civile, des organismes des Nations Unies et de particuliers. Elle a effectué deux missions au Cambodge, du 29 octobre au 8 novembre 2018 et du 29 avril au 9 mai 2019. Dans le présent rapport, elle s'appuie sur ces missions ainsi que sur d'autres informations reçues tout au long de l'année.

2. La Rapporteuse spéciale remercie le Gouvernement de sa pleine coopération.

3. Au cours de ses missions, la Rapporteuse spéciale s'est entretenue avec des représentants du Gouvernement et d'autres parties prenantes, dont des organisations de la société civile, l'équipe de pays des Nations Unies et des partenaires de développement. Elle s'est notamment entretenue avec le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'intérieur, le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale, le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'économie et des finances, le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de la construction, le Ministre d'État et Ministre de la planification, la Directrice générale de l'Institut national des statistiques, le Ministre de la justice, le Ministre de l'information, le Ministre de la santé, le Ministre de l'environnement, le Ministre de l'Agriculture, de la forêt et de la pêche, le Ministre des affaires sociales, des anciens combattants et de la réhabilitation des jeunes, le Gouverneur de Phnom Penh, le Président de la Commission cambodgienne des droits de l'homme, le Vice-Président du groupe de la lutte contre la corruption, le Secrétaire général de l'Autorité nationale de lutte contre la drogue et le Vice-Secrétaire général du Conseil pour le développement du Cambodge. Elle a également rencontré nombre de parties prenantes, y compris des représentants de partis politiques.

4. Il est regrettable que la Rapporteuse spéciale se soit à nouveau vu refuser des entretiens confidentiels avec des détenus, en particulier Kem Sokha, ancien dirigeant d'un parti politique important, qui est toujours placé en résidence surveillée chez lui et fait l'objet d'un contrôle judiciaire rigoureux. Toutefois, elle a pu effectuer une visite inopinée au centre de transit du Département des affaires sociales de Prey Speu, à Phnom Penh, et a reçu des invitations pour de futures visites directes dans des centres de traitement de la toxicomanie. Elle réaffirme que, dans le cadre de l'exécution de son mandat, elle devrait être en mesure de se rendre dans tout lieu de détention et de rencontrer tout détenu.

II. Faits nouveaux

A. Droits politiques

5. On trouvera dans la présente section des informations actualisées sur les questions soulevées dans l'additif au rapport présenté par la Rapporteuse spéciale au Conseil des droits de l'homme en 2018 (A/HRC/39/73/Add.1). Il y a eu peu de changements en ce qui concerne les questions relatives aux droits politiques au Cambodge. Le Parti populaire cambodgien au pouvoir a remporté les 125 sièges de l'Assemblée nationale et contrôle très largement le Sénat (*ibid.*, par. 81). Le Parti du salut national du Cambodge reste dissous, et tous les postes de ses chefs de commune et presque tous les postes de ses conseillers communaux ont été confiés à des membres non élus du Parti populaire cambodgien, qui détient ainsi plus de 95 % des sièges au niveau des communes. Cela prive effectivement de l'exercice du droit de vote environ 44 % des électeurs qui ont voté pour le Parti du salut national du Cambodge lors des élections municipales de 2017. Les élections provinciales, municipales et des conseils de district ont eu lieu en mai 2019. Il s'agit d'élections indirectes pour lesquelles ce sont les conseillers municipaux qui votent. La Commission électorale nationale a annoncé le 8 juin que le Parti populaire cambodgien avait remporté 98 % des sièges, trois autres parties ayant obtenu 80 des 4 114 sièges.

6. Le 6 septembre 2018 a été créé par décret royal un conseil consultatif suprême, composé de représentants des partis politiques qui avaient participé et été battus aux élections nationales, avec pour mission de conseiller le Gouvernement sur l'élaboration des politiques et des projets de loi et de suivre l'application des lois et politiques. Quinze parties y participent et quatre ont refusé d'y adhérer. À la demande de certains des partis concernés, la Rapporteuse spéciale a rencontré leurs représentants et a reçu davantage d'informations sur le fonctionnement du conseil. Elle souligne que l'existence d'un tel organisme ne change rien au fait que le Parlement, qui exerce le pouvoir législatif, est totalement dominé par le parti au pouvoir, ce qui a de graves répercussions sur la démocratie et sur l'exercice des droits politiques au Cambodge.

7. Le 13 décembre 2018, 115 membres de l'Assemblée nationale ont approuvé à l'unanimité la modification de la loi sur les partis politiques. Un nouveau paragraphe ajouté à l'article 45 permet aux personnes à qui la Cour suprême avait précédemment interdit toute activité politique de demander au Roi de faire rétablir leurs droits politiques en adressant une demande au Premier Ministre. Selon une notification de l'Assemblée nationale en date du 3 décembre 2018, cette modification visait à renforcer la démocratie multipartite et l'état de droit et à promouvoir un esprit d'unité nationale. La modification ne contribue guère à rétablir les droits politiques des membres de ces partis faisant l'objet d'une interdiction. Certains d'entre eux pourraient certes se remettre à la politique, mais ils ne peuvent pas le faire sous la bannière du Parti du salut national du Cambodge, désormais dissous. Qui plus est, ce sont leurs opposants politiques, et non un organe indépendant, qui détermineront s'ils sont en mesure de le faire. Par ailleurs, la modification n'offre aucune solution à plus de 5 000 responsables communaux du Parti du salut national du Cambodge qui ont été élus lors des élections locales de 2017, puis démis de leurs fonctions (à moins qu'ils n'aient rallié le Parti populaire cambodgien). Au 29 mai 2019, seuls neuf anciens responsables du Parti du salut national du Cambodge avaient réussi à faire valoir cette modification.

8. L'ancien Président du Parti du salut national du Cambodge, M. Sokha, est toujours en détention depuis son arrestation, dans la nuit du 3 septembre 2017, et a passé près d'un an au Centre correctionnel 3, situé dans la province de Tbong Khmum. Il a été officiellement libéré sous « contrôle judiciaire » par le juge d'instruction le 9 septembre 2019, mais il lui est interdit de quitter les alentours de sa maison (environ 0,0525 km²)¹, de rencontrer des étrangers, d'anciens dirigeants du parti ou d'autres personnes impliquées dans cette affaire, ainsi que de mener une quelconque activité politique. Le Ministère de la justice a expliqué à la Rapporteuse spéciale que M. Sokha était sous contrôle judiciaire et que le juge d'instruction lui imposait des restrictions, dont certaines visaient à assurer sa propre sécurité, et que le contrôle judiciaire pourrait être illimité. Toutefois, en vertu du droit international des droits de l'homme, M. Sokha demeure effectivement en détention² et son séjour carcéral a dépassé la durée maximale de cent quatre-vingts jours de détention provisoire autorisée par la législation cambodgienne³. La Rapporteuse spéciale demande une fois de plus que M. Sokha soit libéré et que l'enquête soit rapidement bouclée ou que les poursuites soient abandonnées.

9. De nombreux membres de la direction du Parti du salut national du Cambodge, qui a été dissous, restent à l'étranger. Parmi eux figure Sam Rainsy, qui a été nommé, en décembre 2018, Président par intérim du parti. En mars 2019, des mandats d'arrêt pour « complot » et « incitation » ont été émis contre lui et sept autres membres du comité permanent du parti qui avaient assisté à une réunion tenue à l'étranger en janvier 2019. La Rapporteuse spéciale a reçu des informations sur les mesures prises par la police ou les juridictions contre plus de 140 anciens membres et responsables élus du parti à l'échelon infranational, dont plus de 35 convocations émises à Battambang au cours de sa mission en avril et en mai 2019. Ces mesures ne sont pas de nature à renforcer les droits politiques et l'espace démocratique. La demande initiale figurant dans la convocation est leur opposition à la décision prise, en novembre 2017, par la Cour suprême de dissoudre le parti.

¹ Une zone bordée par les routes 313, 311 et 608, dans le quartier de Kork Touk à Phnom Penh.

² Voir par exemple l'article 9 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et l'article 4.2 du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

³ Article 208 du Code de procédure pénale.

10. En mai, la Rapporteuse spéciale a formulé des observations sur les discours très souvent agressifs des deux côtés de l'échiquier politique. Elle est également au fait de l'examen que l'Union européenne est en train de mener sur la jouissance par le pays de son régime commercial préférentiel « Tout sauf les armes » en faveur des pays les moins avancés, et des incidences négatives que toute suspension éventuelle aurait sur les droits économiques et sociaux au Cambodge. Elle recommande que la culture politique soit recentrée sur les questions plutôt que sur les personnes. Cette démarche, combinée au renforcement de la protection judiciaire des libertés de réunion et d'expression, permettrait de surmonter les difficultés que pose la situation politique actuelle, dans l'intérêt de tous les Cambodgiens.

B. Rapports aux organes conventionnels et Examen périodique universel

11. La Rapporteuse spéciale est heureuse de constater que le Cambodge a fait des progrès dans la soumission des rapports attendus ou en retard aux organes conventionnels. En outre, la Commission cambodgienne des droits de l'homme a fait part de sa volonté d'examiner et de mettre à jour le document de base commun du pays établi en 1997.

12. L'examen du Cambodge par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale est prévu plus tard en 2019 (voir CEDAW/C/KHM/6 et CERD/C/KHM/14-17). La Rapporteuse spéciale croit comprendre que le rapport valant cinquième et sixième rapports périodiques sur le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels sera soumis sous peu. Le rapport au Comité des droits des personnes handicapées est également en cours d'élaboration.

13. Le Cambodge a participé au troisième cycle de l'Examen périodique universel et a été examiné à la trente-deuxième session du Groupe de travail en janvier 2019 (voir A/HRC/41/17). Parmi les recommandations formulées, 173 ont été acceptées et 25 ont été notées. Il faut désormais porter l'attention sur la mise en œuvre et le suivi des recommandations que le Cambodge a acceptées. Celles-ci portent sur plusieurs domaines dans lesquels les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales et les organes conventionnels ont également formulé des recommandations et qui sont traités dans le présent rapport.

14. Les communications adressées par des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales pendant l'année considérée sont consignées dans quatre documents (A/HRC/38/54, A/HRC/39/27, A/HRC/40/79 et A/HRC/41/56). La Rapporteuse spéciale se félicite que le Gouvernement ait donné suite à certaines d'entre elles. Toutefois, elle n'est pas convaincue que celui-ci a pris des mesures suffisantes pour remédier aux problèmes soulevés dans les communications.

15. La Rapporteuse spéciale encourage le Gouvernement à mettre à jour le document de base commun, à soumettre tous les rapports en retard et à établir un calendrier évolutif pour les futures présentations et consultations devant se faire en temps voulu et les réponses aux recommandations formulées et acceptées.

C. Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

16. Aucune nouvelle procédure n'a été engagée. La Chambre de première instance a rendu en novembre 2018 son jugement dans l'affaire 002/02 concernant Nuon Chea (aujourd'hui décédé) et Khieu Samphan. Le jugement complet, disponible en mars 2019, est le plus long rendu par le tribunal et les deux accusés ont été condamnés à la réclusion à perpétuité. Compte tenu de l'accent mis dans le présent rapport sur les groupes marginalisés et vulnérables, il convient de noter en particulier que la Chambre de première instance a constaté que le crime de génocide et les crimes contre l'humanité que sont le meurtre, l'extermination, l'emprisonnement, la torture, la persécution pour motifs politiques et religieux, et les autres actes inhumains par conduite qualifiée de transfert forcé avaient été commis contre les Chams/Khmers Islam. La Chambre a également constaté qu'avait été menée une politique nationale visant à expulser les personnes d'origine vietnamienne

vivant au Cambodge et que d'autres parmi elles avaient été tuées, torturées ou maltraitées. Le crime contre l'humanité consistant en une persécution fondée sur les croyances religieuses avait été commis contre les bouddhistes. Un autre trait saillant de ce jugement est la reconnaissance du fait que le crime contre l'humanité que constituent certains autres actes inhumains avait été commis sous la forme de comportements relevant du mariage forcé et du viol dans le cadre d'un mariage forcé. C'est là une contribution notable à la jurisprudence relative à l'oppression et à la violence sexuelles, tant en ce qui concerne le Cambodge que le reste du monde.

III. Le Cambodge et les objectifs de développement durable

17. Le Cambodge se trouve actuellement dans une phase particulière de son développement. Après des années de forte croissance économique et d'importants progrès dans la réduction de la pauvreté, le Cambodge ambitionne d'accéder au rang de pays à revenu élevé d'ici à 2050. Pour contribuer à concrétiser cette ambition, le Gouvernement a adopté la phase IV de sa « Stratégie rectangulaire » et le plan de réalisation des objectifs de développement durable du Cambodge et met actuellement la dernière main au plan national de développement stratégique. Ces trois documents sont conçus pour doter le pays d'une stratégie de développement cohérente.

18. La promotion et la protection des droits de l'homme devraient faire partie intégrante de ce cadre de développement. Les objectifs de développement durable sont tirés du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030). Contrairement aux objectifs du Millénaire pour le développement, le Programme 2030 et les objectifs de développement durable prennent en compte la promotion et la protection des droits de l'homme en tant que principe fondamental permettant de réaliser les objectifs. Les personnes sont placées au cœur du développement. En effet, plus de 90 % des cibles des objectifs sont liées aux droits de l'homme et aux normes du travail.

19. Les droits de l'homme constituent sans équivoque le socle du Programme 2030 et des objectifs de développement durable. Dans le Programme 2030, il est expressément déclaré que celui-ci est fondé sur la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Sa mise en œuvre doit être conforme aux obligations qui incombent aux États en vertu du droit international, y compris leurs obligations en matière de droits de l'homme. Nombre des recommandations que le Cambodge a reçues en relation avec les rapports destinés aux organes conventionnels, l'Examen périodique universel et les rapports et communications des titulaires de mandat au titre de procédures spéciales concernent directement les objectifs du Programme 2030. Par conséquent, dans le présent rapport, il est opportun que la Rapporteuse spéciale examine les objectifs de développement durable du Cambodge au regard des obligations qui incombent au pays en ce qui concerne les droits de l'homme. En outre, en juillet 2019 le Cambodge soumettra son examen national volontaire au forum politique de haut niveau pour le développement durable.

20. Les objectifs de développement durable sont étroitement liés aux droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux. Ils couvrent des domaines tels que la santé, l'éducation, le travail décent, l'alimentation, l'eau et l'égalité, ainsi que la sécurité personnelle, l'accès à la justice et les libertés fondamentales. Nombre des objectifs font expressément référence aux droits de l'homme, tels que l'élimination de toutes les formes de discrimination, la protection des droits en matière de santé sexuelle et procréative et les droits des travailleurs, l'interdiction de la torture et la protection des libertés fondamentales (objectifs 5, 8, 10 et 16).

21. De plus, les principes des droits de l'homme, tels que la non-discrimination et l'égalité, la participation et le principe de responsabilité, sont transversaux dans le Programme 2030 et les objectifs et fournissent des orientations pour leur application.

22. « Ne laisser personne de côté » est un des principes fondamentaux des objectifs. Deux objectifs spécifiques sont consacrés à la lutte contre l'inégalité et la discrimination (objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles et objectif 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre), tandis que l'objectif

16 définit la promotion et l'application de lois et politiques non discriminatoires comme un moyen de mise en œuvre du développement durable (cible 16.b). En outre, tous les objectifs doivent être mis en œuvre « sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance, de handicap ou de toute autre situation ». Quant à la cible 17.18, elle vise à permettre de disposer « de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays ». En mars 2019, le Cambodge a achevé un recensement national devant permettre de produire des données qui pourront être ventilées en vue d'aider à repérer les personnes risquant d'être laissées pour compte. D'autres données sont attendues de l'enquête socioéconomique auprès des ménages, réalisée en 2019, de l'enquête agricole intercensitaire de 2019 et de l'enquête démographique et sanitaire de 2020. Au cours de ses échanges avec le Ministère du plan et l'Institut national des statistiques, la Rapporteuse spéciale a appris que le recensement et les trois enquêtes susmentionnées ne pourraient fournir des données ventilées qu'à certains des niveaux nécessaires pour repérer et dénombrer les personnes risquant d'être laissées pour compte. Il existe peu de données ventilées, en raison pour une part des contraintes techniques auxquelles le Ministère et l'Institut national des statistiques se heurtent. Conformément à l'objectif 17.17, la Rapporteuse spéciale recommande d'apporter un soutien accru au renforcement des capacités en vue de remédier à cette situation.

23. L'engagement pris de ne laisser personne de côté est également reflété dans les objectifs de développement durable par des cibles absolues, tels que l'accès de tous à des soins de santé ou à une éducation de qualité ou l'élimination de la pauvreté et de la faim pour tous, et par le fait que le Programme 2030 et ses objectifs sont universellement applicables pour toutes et pour tous, dans tous les pays. Le tout est étroitement lié au principe de l'égalité et de la non-discrimination, qui exige l'égalité des droits pour tous, ce qui signifie qu'il faut atteindre tout le monde, y compris les personnes les plus vulnérables, celles marginalisées et celles exclues. Pour atteindre les objectifs universels, il faudra accorder une attention particulière aux groupes ou aux zones les plus défavorisés pour veiller à ce qu'ils progressent plus vite que les autres, de manière à réduire progressivement les inégalités.

24. Soulignant l'importance du principe de la participation, le Programme 2030 préconise la mise en œuvre des objectifs du développement durable dans un esprit de partenariat, avec la participation de tous les pays, parties prenantes et populations. L'objectif 17 met l'accent sur les partenariats, notamment en encourageant et en favorisant « les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile » (cible 17.17) Dans le même temps, dans l'objectif 16, il est prescrit de faire en sorte que « le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions » au niveau national, notamment en assurant l'accès public à l'information et la protection des libertés fondamentales (cibles 16.7 et 16.10).

25. Les États doivent mettre en place, à l'échelle nationale, régionale et mondiale, un dispositif d'application du principe de responsabilité qui comprenne le mécanisme d'examen volontaire au titre du forum politique de haut niveau et des mécanismes de suivi participatif à l'échelon national. L'application du principe de responsabilité vise l'action des États et des acteurs non étatiques, notamment le secteur des entreprises, qui doit être guidée par les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme : mise en œuvre du cadre de référence « protéger, respecter et réparer » des Nations Unies. Importante pour l'application du principe de responsabilité, la révolution des données enclenchée par la cible 17.18 prévoit des données pouvant être ventilées pleinement, notamment pour des motifs reconnus par le droit international des droits de l'homme.

Objectifs de développement durable du Cambodge et droits de l'homme

26. Le 19 novembre 2018, le Conseil des ministres a approuvé le cadre pour les objectifs de développement durable du Cambodge et le Ministère du Plan l'a publié le 11 mars 2019. Ce cadre présente les objectifs, cibles et indicateurs nationaux, les sources de données, les données de référence nationales et les objectifs annuels, et indique les

organismes responsables de la mise en œuvre. Il explique la manière dont les objectifs du Cambodge sont intégrés dans le prochain plan stratégique national de développement, qui s'inspire de la phase IV de la Stratégie rectangulaire du Gouvernement. Les objectifs du Cambodge comprennent 88 cibles nationales et 148 indicateurs mondiaux définis localement, ainsi qu'un objectif supplémentaire consistant à mettre fin aux incidences négatives des mines et des restes explosifs de guerre et à promouvoir l'aide aux victimes.

27. Du point de vue des droits de l'homme, l'importance de ne laisser personne de côté est reconnue dans les objectifs de développement durable du Cambodge, comme en témoignent divers aspects du cadre, et est considérée comme l'un des critères à prendre en compte dans la définition de l'ordre de priorité des cibles et l'échelonnement de leur mise en œuvre⁴. De même, les objectifs du Cambodge tiennent compte de nombreux aspects des objectifs du développement durable qui sont implicitement liés aux droits de l'homme. Il y a cependant des omissions, notamment en ce qui concerne l'objectif 16 du Cambodge. Des 12 cibles de l'objectif de développement durable n° 16, les objectifs du Cambodge n'en reproduisent que 3 (le Gouvernement indique que cela est dû à la disponibilité des données et qu'il utilisera des indicateurs indirects pour les autres). S'il est vrai que ces indicateurs sont importants – promouvoir l'état de droit et l'accès à la justice, faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions, et garantir à tous une identité juridique – ils ne sont pas tous à la hauteur de l'ambition des cibles correspondantes. À titre d'exemple, l'indicateur retenu pour la cible 16.3 consistant à promouvoir l'état de droit et à garantir à tous un égal accès à la justice est la proportion de personnes participant à la diffusion des lois. En outre, il manque d'autres cibles tout aussi importantes en matière de droits de l'homme, notamment celles qui concernent la réduction de toutes les formes de violence, l'éradication de la maltraitance et de la torture dont sont victimes les enfants, la réduction de la corruption et la mise en place d'institutions responsables, l'accès public à l'information et la protection des libertés fondamentales, le renforcement des institutions nationales pour prévenir la violence et lutter contre le terrorisme et la criminalité, et la promotion et l'application de lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable. Vu que de nombreuses recommandations que le Cambodge a reçues des mécanismes de surveillance des droits de l'homme des Nations Unies se rapportent à l'objectif de développement durable n° 16, la Rapporteuse spéciale recommande que les cibles et indicateurs relatifs aux objectifs du Cambodge soient réexaminés afin de mieux prendre en compte les lacunes existantes et la volonté exprimée du Gouvernement de les combler.

28. D'autres éléments des objectifs de développement durable relatifs aux droits de l'homme n'ont pas été repris dans les objectifs du Cambodge. Par exemple, bien que les objectifs du Cambodge comprennent tous les objectifs du développement durable, ils ne tiennent pas compte des cibles spécifiques relatives aux droits ni des moyens de mise en œuvre, à savoir : donner accès à des médicaments et vaccins essentiels d'un coût abordable (cible 3.8), assurer l'éducation en faveur des droits de l'homme et de l'égalité des sexes (cible 4.7), donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété (cible 5.a), garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale (cible 8.5), supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et éliminer les pires formes de travail des enfants (cible 8.7), défendre les droits des travailleurs et d'assurer la sécurité sur le lieu de travail, y compris pour les migrants (cible 8.8), éliminer les lois, politiques et pratiques discriminatoires et promouvoir l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière (objectif 10.3), et assurer l'accès à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable (cible 11.1).

29. Le retrait effectif de nombreux aspects des droits de l'homme du cadre des objectifs de développement durable du Cambodge devient encore plus manifeste au niveau des indicateurs, car d'importants indicateurs relatifs aux droits de l'homme font défaut. Ces

⁴ *Cambodian Sustainable Development Goals (CSDGs) Framework (2016-2030)*, disponible à l'adresse suivante <https://opendatacambodia.net/dataset/?id=cambodian-sustainable-development-goals-framework-2016-2030>.

omissions sont particulièrement visibles en ce qui concerne les objectifs de développement durable 8 et 16. Il existe également des lacunes dans d'autres domaines, notamment dans l'évaluation des partenariats multipartites, qui constituent un élément important de la promotion de la participation à la réalisation et au suivi des objectifs du Cambodge.

30. D'autres indicateurs relatifs aux droits de l'homme figurent dans les objectifs du Cambodge, mais des changements importants du point de vue des droits de l'homme y ont été apportés, particulièrement en ce qui concerne la ventilation des données. Par exemple, l'indicateur 1.3.1 mesure la « proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupe de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables) ». Dans le cadre des objectifs du Cambodge, l'indicateur est la proportion de pauvres et de personnes vulnérables bénéficiant de services sociaux d'urgence et de secours. Par conséquent, un aspect important des objectifs de développement durable relatif aux droits de l'homme, à savoir le fait de ne laisser personne de côté, a été perdu⁵. Cependant, il importe de noter que l'indicateur 17.18.1 des objectifs du Cambodge mesure la proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle. Cela permettra de veiller à ce qu'une attention continue soit accordée à l'amélioration de la ventilation des données et à la poursuite des efforts visant à ne laisser personne de côté.

31. Au cours de la mission qu'elle a effectuée en mai 2019, la Rapporteuse spéciale a obtenu la confirmation que les objectifs du Cambodge pourraient être réexaminés à la suite de l'examen national volontaire. Cette révision permettrait d'y introduire des cibles et des indicateurs spécifiques qui correspondent aux politiques et priorités du Gouvernement : pour l'objectif 16, l'élaboration d'une politique d'aide juridictionnelle, des efforts visant à réduire la détention provisoire, la lutte contre la corruption ou l'éradication de la violence faite aux femmes et aux enfants.

IV. Considérations relatives aux droits de l'homme dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable du Cambodge

A. Non-discrimination et égalité

32. Dans le Cadre pour les objectifs de développement durable du Cambodge, le Gouvernement indique que « le principe selon lequel nul ne doit être laissé de côté et la nécessité de se concentrer sur les objectifs, les régions ou les groupes qui accusent un retard constituent une considération majeure » et que « à l'avenir, les disparités et inégalités qui se manifesteront seront un point de repère essentiel pour fixer les priorités ». Le Gouvernement constate en outre que le « travail restant à accomplir » pour réaliser les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire relève de telles questions prioritaires et que l'analyse des données infranationales fait apparaître des disparités entre provinces, en particulier pour ce qui est de l'objectif relatif à la pauvreté et de plusieurs autres objectifs intéressant les services publics. Par exemple, dans les domaines de l'éducation et de la lutte contre la mortalité infantile ou maternelle certaines évolutions à l'échelon provincial dénotaient des améliorations supérieures à la moyenne dans des secteurs auxquels le Gouvernement avait accordé la priorité, alors que d'autres nécessitaient en revanche des efforts ciblés constants ou nouveaux⁶.

33. Au-delà des disparités géographiques, il faudra en outre être attentif au sort des groupes particuliers les plus susceptibles d'être laissés de côté. Dans ses précédents rapports, la Rapporteuse spéciale s'est focalisée sur la non-discrimination et l'égalité et a

⁵ D'autres exemples où les indicateurs relatifs aux objectifs du Cambodge ne tiennent pas compte de la ventilation faite dans les indicateurs des objectifs de développement durable sont les indicateurs 1.4.1, 4.1.1, 4.5.1, 4.5.2 et 5.4.1 relatifs aux objectifs du pays.

⁶ Voir, *Cambodian Sustainable Development Goals (CSDGs) Framework (2016-2030)*, p. 17.

recensé une diversité d'individus et groupes courant le plus grand risque d'être laissés de côté (voir A/HRC/36/61 et A/HRC/39/73). Il s'agit des femmes, des enfants, des peuples autochtones, des demandeurs d'asile et des réfugiés, des personnes vivant dans la rue, des toxicomanes, des personnes privées de liberté, des personnes handicapées, des personnes expulsées de leur terre ou de leur domicile, du peuple cham et des communautés vietnamienne et khmer krom. À ces individus et groupes, il convient d'ajouter les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et intersexuées ; les travailleurs du secteur informel ; les travailleurs migrants et les personnes âgées. Il importe également de considérer les pauvres ou les personnes proches du seuil de pauvreté comme risquant d'être laissés de côté. On trouvera davantage d'informations sur certains de ces groupes dans l'additif au présent rapport (A/HRC/42/60/Add.1).

34. Cibler les efforts sur tel ou tel groupe suppose qu'il soit « visible », notamment d'un point de vue statistique. Les enquêtes classiques réalisées auprès des ménages, utiles au calcul des moyennes nationales, ont tendance à masquer les disparités et à exclure des groupes de population pouvant compter parmi les plus pauvres ou les plus vulnérables et marginalisés. Les peuples autochtones en sont une illustration : représentant moins de 1,5 % de la population cambodgienne totale, ils disparaissent dans les moyennes nationales⁷. Un lien étroit existe entre l'objectif visant à ne laisser personne de côté et la question de la ventilation des données, à la fois dans l'établissement des cibles au plan national et dans le suivi des progrès accomplis.

35. Parfois, les inégalités géographiques peuvent coïncider avec les disparités entre les différents groupes. Par exemple, les peuples autochtones ont dans l'ensemble tendance à être plus pauvres et à dépendre davantage de l'agriculture et de la forêt pour leurs moyens de subsistance, de sorte qu'ils ont été particulièrement affectés par les concessions de terres à des fins économiques, les concessions minières, la construction de barrages hydroélectriques, l'accaparement de terres, la déforestation et l'exploitation forestière illégale ; ils risquent en outre davantage de ne pas avoir accès aux services de santé et à l'éducation. Alors qu'ils constituent une faible part de la population nationale, les peuples autochtones vivent pour la plupart dans les provinces du nord-est du Cambodge, où ils constituent, respectivement, 64 et 58 % de la population des provinces de Ratanakiri et de Mondulakiri⁸. Ces deux provinces figurent parmi les provinces à la traîne pour plusieurs indicateurs socioéconomiques qui dénotent un exercice limité des droits à la santé, à l'éducation et à un niveau de vie suffisant. Dans d'autres provinces, le nombre d'autochtones va de quelques centaines à moins de 4 000, de sorte que toute mesure visant à ce qu'ils rattrapent leur retard devra avoir un rang de priorité particulier.

36. Ne laisser personne de côté suppose également de tenir compte, au-delà de groupes précis, de segments plus larges de la population. Le taux de pauvreté, calculé sur la base du seuil de pauvreté défini au niveau national, a fortement diminué, passant de 47,8 % en 2007 à 17,7 % en 2012, 13,5 % en 2014 et à moins de 10 % en 2019. Cependant, la plupart des familles qui sont parvenues à sortir de la pauvreté n'ont dépassé le seuil de pauvreté que de peu. Près de 4,5 millions de personnes, soit 28 % de la population, en restent proches et risquent de basculer à nouveau dans la pauvreté⁹. On estime qu'avec une perte de revenu de seulement 0,3 dollar par jour, le taux de pauvreté atteindrait 40 %¹⁰. Les personnes pauvres ou proches du seuil de pauvreté restent particulièrement vulnérables, ce qui suppose par conséquent des mesures supplémentaires pour qu'elles puissent rattraper leur retard et que les inégalités soient progressivement réduites, à la fois par le développement des débouchées économiques et le renforcement des filets de protection sociale. Les autorités

⁷ Dans le rapport que le Cambodge a récemment présenté au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD/C/KHM/14-17), il est indiqué que le pays compte 221 953 autochtones, soit 1,39 % de la population totale, appartenant à 24 groupes autochtones différents répartis dans 15 provinces.

⁸ Voir, UNICEF, *Independent Evaluation of the Multilingual Education National Action Plan in Cambodia*, rapport final, vol. 1 (mai 2019).

⁹ Voir, World Bank in Cambodia: overview (2017), disponible à l'adresse suivante www.worldbank.org/en/country/cambodia/overview.

¹⁰ Voir Banque mondiale, *Cambodian Agriculture in Transition : Opportunities and Risks* (Washington D.C., mai 2015), p. 12.

ont indiqué à la Rapporteuse spéciale que le coefficient de Gini accusait une baisse progressive (étant passé de 0,38 en 2004 à 0,29 en 2014 et à 0,28 en 2017), traduisant une diminution des inégalités de revenu parmi la population cambodgienne.

37. La cible 10.1 des objectifs de développement durable cambodgiens, visant à ce que les revenus des 40 % les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, reflète la volonté du Gouvernement de faire sortir la population de la pauvreté monétaire et d'accorder la priorité aux plus pauvres. Toutefois, mesurer la seule pauvreté ne permet pas d'avoir une vision complète. Les analyses multidimensionnelles de la pauvreté contribuent à rendre les populations les plus pauvres et les plus vulnérables visibles d'un point de vue statistique et à déterminer les mesures nécessaires pour mettre fin à la pauvreté « sous toutes ses formes », comme il est indiqué dans l'objectif de développement durable 1. À cet égard, la Rapporteuse spéciale salue le rapport établi conjointement par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Ministère de la planification dans lequel la pauvreté des enfants est étudiée sous plusieurs aspects clefs, tels que la santé, la nutrition, l'eau, l'éducation et le logement, sur la base d'une analyse des privations multiples et croisées¹¹. Le rapport complète les informations sur la pauvreté monétaire, étant donné que des enfants peuvent très bien ne pas être pauvres d'un point de vue monétaire et être victimes à plusieurs autres égards de privations qui les empêchent de jouir de leurs droits et de réaliser pleinement leur potentiel. À ce propos, la Rapporteuse spéciale accueille avec satisfaction l'inclusion de l'indicateur de suivi 1.2.2 des objectifs du Cambodge mesurant « la proportion d'enfants vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies au plan national ». Comme de nombreux autres pays, le Cambodge présente des signes de concentration accrue de la richesse. Mieux comprendre ce phénomène peut approfondir la connaissance du phénomène inverse, la concentration de la pauvreté, et aider à mettre en œuvre des plans pour faire sortir des personnes de la pauvreté.

38. La mise en œuvre du Cadre d'action pour la protection sociale 2016-2025 et des efforts constants en faveur de réformes complètes en matière de sécurité sociale joueront un rôle déterminant dans la réalisation progressive des droits des plus vulnérables. Il est prévu à ce titre d'étendre le bénéfice des mesures d'assistance sociale non contributives aux personnes âgées et aux personnes handicapées, aux femmes enceintes et aux enfants, tandis que les régimes contributifs couvriront les pensions de retraite et l'assurance maladie. Il importe que le cadre soit adéquatement financé et crée les moyens de couvrir les groupes du secteur informel ainsi que les personnes proches du seuil de pauvreté, qui sont souvent particulièrement vulnérables aux bouleversements.

39. Lors de ses deux missions précédentes, la Rapporteuse spéciale a examiné la situation de deux catégories d'individus et de groupes susceptibles d'être laissés de côté : les habitants des villages flottants situés le long du lac Tonlé Sap et les toxicomanes. Mettant l'accent sur ces groupes, la Rapporteuse spéciale fait quelques propositions sur leur situation et sur la façon de les intégrer davantage dans les objectifs de développement durable du Cambodge.

Villages flottants du Tonlé Sap

40. Tout d'abord, la situation des communautés des villages flottants du Tonlé Sap, dans la province de Kampong Chhnang, qui sont concernées par des plans de réinstallation, a révélé d'importantes différences dans la manière dont sont traitées les communautés khmers et les communautés de personnes d'ascendance vietnamienne. Les autorités ont entrepris la réinstallation dans un but de conservation de la biodiversité, de protection de l'environnement et de réduction de la pollution, en favorisant ainsi directement la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier les objectifs 14 et 15. Les personnes les plus touchées sont pauvres et risquent d'être laissées de côté. Beaucoup d'entre elles vivent à présent dans des sites de réinstallation provisoires (et certaines dans des sites permanents).

¹¹ Voir *Child Poverty in Cambodia* (2018), disponible à l'adresse suivante www.unicef.org/cambodia/reports/child-poverty-report-cambodia.

41. La Rapporteuse spéciale a constaté que sur certains des sites de réinstallation l'eau potable, l'assainissement, l'électricité et les infrastructures de transport faisaient défaut et que l'accès des populations concernées à des moyens de subsistance ne suffisait pas à leur assurer un niveau de vie adéquat. La Rapporteuse spéciale relève avec satisfaction qu'avant sa mission de novembre 2018 les autorités locales ont suspendu la réinstallation des personnes d'origine vietnamienne sur un site appelé Damboh Krakas afin d'améliorer leur accès à leurs droits économiques et sociaux. D'autres suspensions ont été obtenues lors de réunions à l'échelon provincial, en mai. C'est un bon moyen de faire en sorte que ces communautés ne soient pas laissées de côté dans les efforts visant à atteindre les objectifs de développement durable.

42. Depuis sa mission de mai 2019, la Rapporteuse spéciale demeure néanmoins préoccupée par la situation dans les sites de réinstallation temporaires. Outre les problèmes déjà indiqués, elle a constaté avec une profonde préoccupation que les grandes quantités de déchets solides et plastiques et d'eaux usées non traitées sur les sites de réinstallation temporaires, en particulier dans la commune de Chhnok Trou, risquaient, lors de la montée des eaux, de provoquer une grave pollution qui aurait de lourdes répercussions sur les droits à la santé et à l'eau des populations concernées. La Rapporteuse spéciale constate également avec préoccupation que dans les sites provisoires, et même dans certains des sites permanents, nombre des habitations réinstallées sont actuellement au-dessous de la laisse des plus hautes eaux alors qu'elles risquent de ne plus pouvoir flotter lorsque l'eau inondera les terres, ce qui met en cause le droit à un logement suffisant. Elle est préoccupée également par le fait que des personnes ont été réinstallées dans la zone de forêt inondée, considérée comme réserve de biosphère par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). La Rapporteuse spéciale recommande aux autorités compétentes de veiller à titre d'urgence à ce que sur tous les sites de réinstallation, temporaires ou permanents, les conditions soient compatibles avec le respect des droits économiques et sociaux des individus et communautés concernés.

43. La Rapporteuse spéciale appelle l'attention sur la situation de grande vulnérabilité des familles d'origine vietnamienne qui vivent au Cambodge depuis des générations mais sont dépourvues de pièces d'identité et de documents administratifs. Les conséquences de la réinstallation sont plus lourdes pour elles que pour les communautés khmères, qui ont accès à des sites mieux équipés (routes, électricité, eau) et, de surcroît, l'absence de pièces d'identité et de documents administratifs les expose à un risque supplémentaire quand ces documents sont nécessaires pour accéder à certains droits sociaux. La Rapporteuse spéciale accueille avec satisfaction les efforts déployés par le Gouvernement pour délivrer des documents aux personnes d'origine vietnamienne, notamment des titres de séjour permanents, mais soulève le problème de l'absence de droits découlant de leur détention. Faute de pouvoir obtenir un certificat de naissance, les enfants des communautés d'origine vietnamienne risquent de ne pas pouvoir s'inscrire dans les écoles et d'être ainsi privés de leur droit à l'éducation¹². Compte tenu des vulnérabilités de cette communauté, une attention particulière doit être accordée aux droits de ses membres afin que la réalisation de certains des objectifs de développement durable du Cambodge liés à l'environnement et à la protection de la biodiversité ne s'accompagne pas du déni d'autres droits sociaux et objectifs relatifs à une vie saine, à une éducation de qualité, à l'eau pour tous et à la réduction des inégalités. La réalisation de la cible 16.9 des objectifs de développement durable, à savoir garantir une identité juridique à tous, notamment grâce à l'enregistrement des naissances, est d'une importance cruciale pour les communautés vietnamiennes.

Toxicomanes

44. Deuxième exemple de personnes courant le risque d'être laissées de côté : les toxicomanes. En janvier 2017, le Cambodge a lancé une campagne nationale de lutte contre la drogue. Ainsi qu'indiqué dans la cible 16.4 des objectifs de développement durable, il importe de s'attaquer à la criminalité organisée, y compris dans le domaine du trafic de drogues (la Rapporteuse spéciale constate à ce sujet que cette cible n'a pas été reprise dans

¹² Voir, notamment, UNICEF, *Inclusion and Quality in Islamic Schools, Buddhist Monastic Schools and Floating Schools* (juin-septembre 2018).

les objectifs du Cambodge). Les stimulants de type amphétamine sont un problème particulièrement préoccupant au Cambodge, qui est devenu un grand pays de transit pour le trafic de stupéfiants, en dépit des peines pourtant particulièrement dissuasives prévues par ses lois sur le contrôle des drogues¹³.

45. Dans l'action menée en vue de réaliser un objectif, il importe aussi de prêter attention aux personnes susceptibles d'être laissées pour compte afin de ne pas compromettre la mise en œuvre d'autres objectifs – en l'occurrence, atteindre la cible 3.5 des objectifs de développement durable (renforcer la prévention et le traitement de l'abus de drogues). Depuis le lancement de la campagne contre la drogue, la population carcérale a augmenté, passant de 22 000 à plus de 31 000 détenus, dont environ 50 % sont privés de liberté pour des infractions à la législation sur les stupéfiants. L'Autorité nationale de lutte contre la drogue et le Ministère de la justice ont signalé à la Rapporteuse spéciale que toutes ces personnes (dont beaucoup étaient en détention avant jugement) étaient détenues pour des infractions graves liées au trafic de stupéfiants et qu'aucune ne l'était pour la simple détention de stupéfiants destinés à un usage personnel. Pendant sa mission il a toutefois été affirmé à la Rapporteuse spéciale que tel n'était pas le cas.

46. La Rapporteuse spéciale s'est intéressée particulièrement aux programmes de traitement de la toxicomanie mis en œuvre au Cambodge. Elle s'est rendue dans les services de soins communautaires de l'hôpital central du district de Meanchey ainsi que dans les centres fermés de réadaptation des toxicomanes d'Orkhas Khnom et de Chivit Thmey. Elle a appris que des services de traitements par la méthadone des consommateurs d'opiacés n'étaient disponibles que dans deux hôpitaux. La Rapporteuse spéciale salue les efforts consentis par le Gouvernement pour développer ces traitements et privilégier les traitements au sein de la communauté, mais elle constate que ces efforts ne sont pas entièrement pris en compte dans les objectifs de développement durable du Cambodge¹⁴. Les autorités font valoir que cette situation est imputable au caractère restrictif des indicateurs, même si le Ministère de la santé a inclus les opiacés et les stimulants de type amphétamine dans son plan stratégique pour la santé 2016-2020 en prévoyant des indicateurs précis. La Rapporteuse spéciale accueille avec satisfaction les directives cliniques du Ministère de la santé concernant des dispositifs d'activités minimum dans les centres de soins, la formation de conseillers communautaires et la place privilégiée réservée à la réinsertion des personnes touchées au sein de leur communauté. Il est important que ces personnes se voient offrir des possibilités de formation professionnelle appropriées et soient protégées contre la discrimination pendant leur réinsertion, notamment professionnelle.

47. Cela étant, la Rapporteuse spéciale tient à exprimer la préoccupation que lui inspire l'internement forcé de toxicomanes. S'il importe que les programmes de réadaptation soient suivis jusqu'à leur terme, le recours actuel à des centres fermés de traitement de la toxicomanie et à l'internement de toxicomanes dans ces centres à la demande de proches fait craindre que des individus ne soient détenus sans recueillir leur consentement et sans autorisation ni contrôle adéquats. Les principes des droits de l'homme relatifs au traitement de la toxicomanie encouragent les traitements volontaires fondés sur des pratiques éprouvées plutôt que des traitements forcés administrés dans des établissements fermés¹⁵. Avec la construction de nouveaux centres, plus grands, ces services s'éloignent des communautés dans lesquelles les toxicomanes sont censés être réintégrés.

¹³ Voir Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Cambodia overview, disponible à l'adresse suivante www.unodc.org/southeastasiaandpacific/en/cambodia/overview.html ; et rapport de l'Autorité nationale de lutte contre la drogue (novembre 2018), disponible à l'adresse suivante www.nacd.gov.kh/wp-content/uploads/2018/11/report_9_month_2018.pdf.

¹⁴ L'indicateur de suivi 3.6.1 des objectifs du Cambodge, à savoir la proportion de personnes ayant reçu un traitement pour addiction aux stupéfiants, ne concerne que le nombre de cas d'addiction aux opiacés suivis dans les services offrant des traitements de maintenance à la méthadone et ignore les cas d'addiction aux produits non opiacés traités au moyen de thérapies cognitives.

¹⁵ Voir Programme des Nations Unies pour le développement et autres, « Lignes directrices internationales sur les droits de l'homme et la politique en matière de drogues » (mars 2019).

Centres du Département des affaires sociales

48. Enfin, la Rapporteuse spéciale s'est de nouveau rendue au centre de transit du Département des affaires sociales de Prey Speu, à Phnom Penh. Elle y a constaté que le nombre des personnes retenues dans ledit centre était nettement moins élevé que lors de sa précédente visite, mais que de nombreuses personnes atteintes d'un handicap intellectuel ou psychosocial s'y trouvaient encore ; ces personnes y étaient détenues contre leur gré et/ou en raison de leur handicap – ce qui suscitait de vives préoccupations touchant à la détention arbitraire, au défaut de soins appropriés et à des atteintes aux droits des personnes handicapées. Depuis sa précédente visite, en mai 2019, la Rapporteuse spéciale a reçu des informations faisant état d'un accroissement du nombre de personnes détenues au centre et a appris qu'un toxicomane atteint d'un handicap mental y avait été placé par sa famille et y était décédé. Il avait été procédé à la crémation du corps sans avertir la famille et sans diligenter d'enquête externe sur les causes du décès, ce qui est profondément préoccupant car tout décès dans un centre fermé devrait être considéré comme suspect et donner lieu à une enquête indépendante menée par une autorité compétente, telle qu'un procureur.

49. La Rapporteuse spéciale recommande qu'une enquête indépendante soit menée sur ces faits et que le centre fasse l'objet d'un examen approfondi afin, entre autres, de déterminer s'il doit être maintenu en activité. Si Prey Speu doit devenir un lieu de prise en charge de personnes handicapées, il est essentiel que le Cambodge se conforme à la Convention relative aux droits des personnes handicapées – qu'il a ratifiée. Aux termes de la Convention, en aucun cas l'existence d'un handicap ne doit justifier une privation de liberté et les personnes handicapées doivent bénéficier d'une aide leur permettant de vivre dans la société et de ne pas être victimes de ségrégation. En revanche, si le centre de Prey Speu est censé être un refuge pour personnes sans abri, alors sa localisation devrait être reconsidérée et il faudrait le rapprocher du centre de Phnom Penh. Les personnes auxquelles le centre est supposé venir en aide et les sans-abri devraient pouvoir y accéder librement et en sortir à leur gré. En l'état actuel de son fonctionnement, le centre continue de s'apparenter à un lieu de détention arbitraire et devrait être fermé.

B. Participation et partenariats

50. Chacun devrait être associé à l'adaptation locale des objectifs de développement durable et au suivi de leur mise en œuvre. Toutes les parties prenantes ont un rôle à jouer, tant comme facilitateurs que comme accélérateurs du changement. Comme le requiert la cible 17.17 des objectifs, les États devraient encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile. Les partenariats avec les organisations de la société civile sont particulièrement utiles dans l'optique des droits de l'homme parce que les activités de ces organisations sont axées sur des travaux de fond et sur la prestation de services, deux moyens de permettre aux détenteurs de droits (surtout les plus marginalisés et les moins représentés) de faire entendre leur voix dans la mise en œuvre et le suivi des objectifs de développement durable. Pour employer une formule parlante : la planification, la mise en œuvre et le suivi doivent être démocratiques et non bureaucratiques.

51. La participation ne peut être effective que s'il existe un climat de confiance entre la société civile et les autorités, un espace participatif instauré en commun et les ressources nécessaires au fonctionnement de ce dispositif. Pendant la mission de la Rapporteuse spéciale, en novembre 2018, le Ministre de l'intérieur lui a fait savoir qu'un Forum pour le partenariat entre le Gouvernement et les organisations de la société civile placé sous sa direction avait été créé afin de consulter régulièrement la société civile. Deux réunions avaient eu lieu, l'une en juin 2018 et l'autre en janvier 2019. En janvier 2019 également, une réunion consultative avait été organisée avec des organisations non gouvernementales étrangères au Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale ; il s'agissait de la première réunion de ce type tenue depuis la promulgation de la loi relative aux associations et aux organisations non gouvernementales. Le 17 janvier 2019, le Ministre de l'intérieur a annoncé qu'il avait donné instruction aux administrations provinciales d'organiser chaque semestre des réunions similaires avec des ONG. En février/mars 2019, des directives sur le dialogue provincial sur le partenariat ont été

diffusées lors d'une réunion organisée par le Conseil pour le développement du Cambodge, dans le cadre de la Stratégie gouvernementale de coopération et de partenariat pour le développement (2019-2023).

52. Ces forums pourront être qualifiés de réussite s'ils donnent lieu à des consultations de fond permettant d'apporter des informations propres à éclairer la législation, les politiques et les pratiques et à les influencer. Il est capital que ce processus soit participatif et que la totalité des organisations de la société civile et des organisations non gouvernementales désireuses d'y participer puissent le faire. Ce n'est qu'alors que le Cambodge pourra commencer à édifier une société plus inclusive assurant à chacun la possibilité de faire entendre sa voix dans le cadre de consultations et d'une participation effectives.

53. Dans ses rapports et communications antérieurs, la Rapporteuse spéciale a exprimé des préoccupations au sujet du cadre juridique et pratique relatif à la participation de la société civile¹⁶. Bon nombre de ces préoccupations subsistent. En particulier, certaines dispositions de la loi sur les associations et les organisations non gouvernementales doivent être revues ou clarifiées, notamment l'article 8 (enregistrement), l'article 9 (ONG non enregistrées qui ne sont pas autorisées à exercer des activités) et l'article 24 (neutralité des ONG). La loi sur les syndicats suscite des préoccupations du même ordre. Le Gouvernement a toutefois engagé un processus de révision de ladite loi, ce qui est encourageant, tout comme le fait qu'il s'est déclaré disposé à revoir la loi sur les associations et les organisations non gouvernementales. La Rapporteuse spéciale appelle l'attention sur le processus d'élaboration du projet de loi relatif à l'accès à l'information. Dirigé par le Ministère de l'information et par l'UNESCO, avec le soutien actif des organisations de la société civile et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, ce processus a permis à divers acteurs, dont de nombreux groupes de la société civile, de contribuer de manière significative à l'élaboration de ce texte. La Rapporteuse spéciale recommande au Gouvernement d'institutionnaliser ce processus de participation à l'élaboration des lois et des politiques en formulant des directives relatives à la participation à l'élaboration des textes juridiques. L'adoption de la loi sur l'accès à l'information s'impose désormais et la Rapporteuse spéciale encourage le Gouvernement à dégager les ressources nécessaires à son application effective.

54. La participation va de pair avec la protection. La participation à la planification, à la mise en œuvre et au suivi des objectifs de développement durable du Cambodge et des autres engagements et obligations internationaux du pays doit être un processus ouvert auquel chacun devrait pouvoir contribuer sans crainte de récriminations ni de poursuites. La Rapporteuse spéciale demeure préoccupée par la criminalisation de la défense des droits de l'homme. Lorsqu'elle défend ces droits, une organisation de la société civile n'exprime pas nécessairement une opposition politique. Chacun devrait pouvoir parler des droits de l'homme et ces droits devraient être la priorité du Gouvernement. Ce phénomène s'inscrit dans un contexte plus large de rétrécissement de l'espace dévolu à la liberté d'expression. Outre les restrictions à la liberté de réunion, d'expression et d'association déjà signalées, des poursuites sont engagées en application des modifications apportées en mars 2018 au Code pénal (clause de lèse-majesté). Les restrictions à la liberté d'expression peuvent avoir un effet dissuasif sur la société civile et sur la participation du public, y compris en ce qui concerne la mise en œuvre et le suivi des objectifs du Cambodge.

55. La Rapporteuse spéciale signale avec satisfaction que le Ministère de l'intérieur a abrogé une circulaire d'octobre 2017 qui faisait obligation aux organisations de la société civile de notifier toutes leurs activités trois jours à l'avance. La nouvelle instruction encourage « l'entière liberté et le droit des organisations de la société civile d'exercer leurs activités au Royaume du Cambodge sans entrave », dans le respect de la législation applicable. Les autorités infranationales n'ont cependant pas toutes progressé dans cette voie. De nombreuses informations portées à la connaissance de la Rapporteuse spéciale indiquent que des agents de police s'invitent à l'échelon local dans des manifestations, des sessions de formation ou des réunions, prenant des photos, sollicitant des renseignements

¹⁶ Voir A/HRC/33/32 ; KHM 2/2015 ; A/HRC/33/62, 28-34 ; A/HRC/36/61, 44-49 ; et A/HRC/39/73, par. 61 à 65.

sur les organisateurs et sur l'ordre du jour ou exigeant des informations sur les participants. On a aussi appelé l'attention de la Rapporteuse spéciale sur le fait que certains représentants de la société civile et des membres de leur famille étaient étroitement surveillés. Un organisme interministériel a été mis sur pied pour traiter les plaintes et les réclamations émanant d'ONG. Les ONG peuvent le saisir directement lorsqu'elles estiment que leurs activités ont été entravées ou perturbées par des autorités locales. La Rapporteuse spéciale recommande que la composition de cet organisme soit élargie aux organisations de la société civile qui ont un intérêt légitime à veiller à ce que les plaintes et les demandes soient traitées avec efficacité et dans la transparence.

56. Le droit de réunion pacifique pose particulièrement problème. Les demandes de rassemblement et de marches dans les lieux publics, y compris celles relatives à la Journée internationale de la femme (8 mars) et à la Journée internationale des droits de l'homme (10 décembre), ont été systématiquement rejetées dans au moins quatre provinces : Phnom Penh, Banteay Meanchey, Koh Kong et Preah Vihear. Il a été signalé à la Rapporteuse spéciale que ces restrictions avaient été imposées pour des raisons liées à la circulation, alors que les dates proposées pour les manifestations étaient celles de jours fériés. La loi sur les manifestations pacifiques et les directives relatives à son application donnent des indications précises sur les conditions de licéité de telles restrictions. Dans lesdites directives, il est notamment indiqué que « le risque qu'une manifestation provoque un embouteillage ne constitue pas en soi une menace ni ... une atteinte grave à la sécurité, à la sûreté et à l'ordre publics ». La Rapporteuse spéciale recommande que la loi sur les manifestations soit appliquée et que les rassemblements pacifiques soient régularisés, de manière à renforcer la participation de la société civile et à permettre aux groupes marginalisés ou vulnérables d'exprimer leurs préoccupations.

C. Principe de responsabilité

57. L'accent mis, dans l'objectif de développement durable 16, sur la paix, la justice et des institutions efficaces montre que les gouvernements sont responsables devant les populations et les autres États en ce qui concerne tous les objectifs de développement durable, comme ils le sont pour les droits de l'homme. Le respect de ce principe est une fin en soi, et il devrait s'appliquer à tous les objectifs. Le principe de responsabilité suppose l'existence d'institutions efficaces qui fonctionnent de manière transparente et dont l'action visant à la réalisation des objectifs peut faire l'objet d'un examen public.

58. À cet égard, il convient d'accorder une attention particulière à la lutte contre la corruption. Le Gouvernement souligne que, en raison de plaintes de la population et de nombreuses demandes, émanant à la fois des organisations de la société civile et de l'administration elle-même, la lutte contre la corruption est considérée comme une priorité et devrait donc se traduire dans les objectifs de développement durable du Cambodge. Dans son Indice de perception de la corruption pour 2018, Transparency International a classé le Cambodge à la 161^e place sur 180 pays, avec un score de 20 sur 100 ; la lutte contre la corruption devrait donc être une priorité dans les efforts déployés aux fins de la réalisation des objectifs du Cambodge. Il est à ce sujet essentiel de s'attaquer à la corruption dans les institutions judiciaires. Le pouvoir judiciaire a été confronté à plusieurs difficultés, dont des allégations de corruption et de concussion, ainsi qu'à l'ingérence de l'exécutif dans son travail, ce qui engendre un manque de confiance du public à son égard¹⁷. La Rapporteuse spéciale constate à ce propos que l'étude sur l'intégrité de l'institution judiciaire préconisée dans les indicateurs communs de suivi pour 2016-2018 n'a pas été effectuée. Une étude de ce type permettrait de comprendre en détail la question de l'intégrité du système judiciaire et les obstacles à une plus grande transparence et au fonctionnement efficace des institutions judiciaires.

59. L'importance de cette question tient notamment au fait que les institutions judiciaires sont elles-mêmes essentielles lorsqu'il s'agit d'assurer le respect du principe de

¹⁷ Voir CCPR/C/KHM/CO/2, par. 20, CERD/C/KHM/CO/8-13, par. 13, CAT/C/KHM/CO/2, par. 12 et 13, CEDAW/C/KHM/CO/4-5, par. 20, E/C.12/KHM/CO/1, par. 14, et CRC/C/OPSC/KHM/CO/1, par. 22 et 23.

responsabilité dans la société et qu'elles jouent un rôle important dans les poursuites liées à la corruption. La confiance dans l'État et dans les mécanismes de l'État peut chuter lorsque l'accès aux recours et aux instruments permettant d'obtenir que des comptes soient rendus est inexistant ou restreint. La Rapporteuse spéciale recommande au Gouvernement d'inclure l'étude sur l'intégrité judiciaire dans les indicateurs communs de suivi pour 2019-2023 et au Ministère de la justice de réaliser cette étude dès que possible. Elle recommande également au Gouvernement de revoir les cibles et les indicateurs des objectifs de développement durable du Cambodge de sorte que l'on puisse mesurer clairement les progrès accomplis dans la lutte contre la corruption, notamment dans les institutions publiques. Sur une question connexe, la Rapporteuse spéciale a pris note avec satisfaction de l'information transmise par le Ministère de la justice selon laquelle tous les tribunaux affichent désormais clairement les redevances qu'ils sont autorisés à percevoir pour les services qu'ils fournissent. Elle encourage le Ministère à tenir ces informations à jour et à les afficher bien en évidence.

60. La Rapporteuse spéciale souligne que l'existence d'un débat ouvert dans différents médias est essentielle pour lutter contre la corruption et favoriser l'existence d'institutions transparentes et efficaces, tenues de rendre des comptes. Le respect des libertés de la presse est fondamental à cet égard, mais le Cambodge obtient des résultats de plus en plus médiocres en la matière, du fait qu'il a adopté une série de textes de loi, dont le *prakas* (règlement) sur les médias sociaux et la disposition du Code pénal concernant le crime de lèse-majesté mentionnée ci-dessus, pour poursuivre ceux qui expriment leur point de vue¹⁸. Les charges visant deux anciens journalistes de Radio Free Asia ont été maintenues¹⁹. La Rapporteuse spéciale s'inquiète aussi du fait que les restrictions imposées aux médias nuisent non seulement à la liberté de la presse, mais aussi au principe de responsabilité dans la société de façon plus générale. Pour garantir que des comptes soient rendus quant aux objectifs du Cambodge, les institutions non étatiques, notamment la société civile, les syndicats et les médias, doivent être fortes, et la restriction de la liberté d'expression risque d'entraver la fonction que ces institutions pourraient remplir.

61. Élément plus positif, le projet de loi sur l'accès à l'information offre aux médias, aux organisations de la société civile et à d'autres acteurs la possibilité de rechercher des informations sur la réalisation des objectifs du Cambodge, ce qui contribuera à ce que les pouvoirs publics rendent compte de leur action. Lorsque cette loi sera adoptée, il faudra s'efforcer tout particulièrement de favoriser sa mise en œuvre, y compris en créant au sein des ministères des services qui pourront faciliter l'accès du public à l'information.

62. Au cours de ses visites, la Rapporteuse spéciale a pris connaissance avec satisfaction d'un certain nombre d'initiatives qui peuvent contribuer à améliorer la transparence et l'efficacité des institutions publiques. On citera les guichets uniques, qui visent à rapprocher différents services de la population, dans un souci de simplicité, de transparence et de justification de la gestion, en indiquant les tarifs et les redevances sur des panneaux d'affichage, ce qui réduit le risque de corruption. La Rapporteuse spéciale a été informée de l'utilisation accrue de ces guichets, par exemple dans la municipalité de Phnom Penh. Le Ministre de l'intérieur a l'intention de les déployer dans toutes les provinces. Les guichets uniques pilotes devraient être examinés et, s'ils sont jugés efficaces, dotés de toutes les ressources nécessaires et déployés dans l'ensemble du pays.

63. La responsabilisation et la transparence budgétaires sont importantes pour s'assurer que les allocations budgétaires destinées à la réalisation des objectifs du Cambodge sont décaissées et utilisées correctement. À cet égard, le Ministre de l'économie et des finances a informé la Rapporteuse spéciale de propositions de réformes de grande ampleur de la gestion des finances publiques, parmi lesquelles l'objectif de renforcer la budgétisation axée sur les résultats d'ici à 2025. Grâce à ces réformes, la budgétisation sera fondée sur la mise en œuvre réelle des politiques et des services publics. Pour ce faire, on définira des indicateurs clefs de performance aux niveaux national et infranational, et toutes les autorités provinciales disposeront de ces indicateurs d'ici à 2022. Les ministères de l'éducation, de la

¹⁸ Dans le classement mondial de la liberté de la presse 2019 de Reporters sans frontières International, le Cambodge occupe la 143^e place, sur 180 pays.

¹⁹ Information communiquée oralement en septembre 2018.

jeunesse et des sports, des travaux publics et des transports, des ressources en eau et de la météorologie et des affaires sociales, des anciens combattants et de la réadaptation des jeunes ont déjà commencé à travailler sur ces indicateurs clefs de performance. Parmi les autres initiatives en place, on peut citer le renforcement des fonctions d'audit et d'inspection, à la fois au niveau national et au niveau local.

64. Les autorités ont également rendu les budgets plus transparents en publiant le résumé du budget annuel. Dans l'édition 2017 de son enquête sur la transparence des budgets, l'International Budget Partnership constate certes que le Gouvernement a fourni peu d'informations budgétaires au public, mais il convient de souligner que le Cambodge a obtenu de meilleurs résultats qu'en 2012 et que des efforts supplémentaires ont été faits en 2018²⁰. Dans le cadre du processus de décentralisation, les communes et les *sangkats* doivent divulguer leur budget et leurs plans d'investissement locaux et demander l'avis des citoyens. Le Ministère de l'économie et des finances travaille actuellement au niveau des districts, en collaboration avec le Comité national pour le développement démocratique infranational, qui est chargé de la décentralisation, en vue d'accroître les transferts budgétaires vers les échelons infranationaux.

65. Le plan stratégique de responsabilité sociale pour le développement démocratique infranational, approuvé en juillet 2013 par le Comité pour le développement démocratique infranational, offre la possibilité de renforcer l'application du principe de responsabilité aux objectifs du Cambodge, étant donné l'accent mis sur l'accès aux services de base, qui est pertinent pour plusieurs des objectifs de développement durable. L'objectif principal de cette initiative était de donner aux citoyens les moyens de demander des comptes au Gouvernement en ce qui concerne la fourniture de services et l'allocation des ressources au niveau local, et de fournir ainsi un moyen de lutter contre la corruption et de favoriser la transparence. Le Gouvernement a ensuite annoncé le plan de mise en œuvre du cadre de responsabilité sociale, qui a été mené de 2015 à 2018 dans le cadre d'une initiative conjointe du Comité et des organisations de la société civile. Ce plan était axé sur quatre éléments : l'accès à l'information et la transparence budgétaire, la surveillance par les citoyens, la facilitation et le renforcement des capacités et l'apprentissage et le suivi²¹. La phase 2 doit se dérouler de 2019 à 2023.

66. Le principe de responsabilité concernant les objectifs de développement durable repose non seulement sur la promotion d'institutions transparentes tenues de rendre compte de leur action mais aussi sur l'accès à la justice pour tous, dans des conditions d'égalité. Le manque de temps et d'argent, la défiance à l'égard du système judiciaire et la distance à parcourir pour avoir accès aux tribunaux empêchent les gens de demander justice auprès des mécanismes officiels. La fourniture de l'aide juridictionnelle reste limitée, bien que des progrès aient été réalisés grâce à un financement accru, à une meilleure coordination entre le Ministère de la justice et l'ordre des avocats, à la présence d'au moins deux avocats dans chaque province et à l'élaboration de la première politique du pays relative à l'aide juridictionnelle. En mai 2019, le Ministre de la justice a informé la Rapporteuse spéciale que le Premier Ministre avait financé avec des fonds privés un groupe supplémentaire d'avocats s'occupant essentiellement de questions relatives aux femmes en vue de fournir une aide juridictionnelle aux femmes. Il faudrait prendre d'autres mesures pour garantir la qualité de cette aide, la rationaliser et en assurer la cohérence, garantir la présence d'avocats après le procès et veiller à ce que les avocats désignés bénéficient d'une formation spécialisée et soient correctement rémunérés (le Ministre de la justice indique que beaucoup de ces avocats travaillent *pro bono*). Rapprocher la justice des citoyens au moyen de centres de services judiciaires et de cours d'appel régionales pourrait également aider. En attendant la mise en place de ces centres et cours, on pourrait envisager d'avoir recours à des audiences foraines, qui ont bien fonctionné dans d'autres pays, notamment des pays en développement d'Afrique.

67. Il est important de veiller à ce que la justice tienne compte des enjeux propres aux enfants, aux femmes et aux personnes handicapées, notamment dans le traitement des

²⁰ Disponible à l'adresse suivante www.internationalbudget.org/open-budget-survey/.

²¹ Voir Banque asiatique de développement, « Cambodia: process review implementation of social accountability framework (I-SAF) » (octobre 2017).

victimes de la violence et la lutte contre la traite dans l'optique des objectifs de développement durable 16 et 5. La question de l'accès à la justice vue sous l'angle du principe selon lequel personne ne doit être laissé pour compte met en évidence les défis à relever en la matière. La Rapporteuse spéciale a déjà mentionné le problème du recours à des solutions informelles dans les cas de violence contre les femmes (A/HRC/33/62, par. 23 à 25). Certaines personnes et certains groupes, dont les personnes handicapées, voient toujours leur accès à la justice entravé, en raison de l'absence de mesures d'accessibilité physique et autre. Des progrès ont certes été réalisés au Cambodge ces dernières décennies, mais il faut prendre de nouvelles mesures pour lutter contre les problèmes structurels de discrimination, d'inégalité et d'exclusion dans l'accès à la justice, pour faire en sorte que les institutions judiciaires soient physiquement et financièrement accessibles à tous et pour créer un environnement favorable permettant à tout le monde, notamment les personnes les plus vulnérables, de s'adresser au système judiciaire. Sur une question connexe, la Rapporteuse spéciale constate que la mise en place du dispositif prévu par la loi sur la justice pour mineurs se poursuit et elle demande instamment que des ressources suffisantes y soient consacrées et que tous les agents de la force publique soient parfaitement formés à son application.

68. L'application du principe de responsabilité à la mise en œuvre des objectifs du Cambodge dépendra dans une large mesure de la qualité et de la disponibilité des données permettant de mesurer le degré d'avancement de ces objectifs. On aura besoin de ces données pour mesurer la réalisation des objectifs et comprendre comment les responsables s'acquittent de leur tâche. Toutefois, il faut ici dépasser les notions traditionnelles de mesure. La ventilation des données, notamment, est importante. Lors de la collecte et de l'analyse des données, il convient de ne plus se concentrer sur les moyennes nationales mais bien d'inclure les données concernant les personnes les plus laissées pour compte, de sorte à mettre en évidence les disparités sous-jacentes. Pour ce faire, il faudra recueillir des informations sur les caractéristiques personnelles (appartenance ethnique et sexe, par exemple) et d'autres informations pertinentes (lieu de résidence, par exemple). Compte tenu de la difficulté qu'il y a à atteindre certaines personnes et certains groupes qui risquent d'être laissés pour compte, les données de la société civile peuvent compléter utilement les ensembles de données officiels, tels que le recensement national de mars 2019 et l'enquête démographique et sanitaire.

69. La Rapporteuse spéciale souligne les difficultés inhérentes à la constitution d'un échantillon représentatif (par exemple dans l'enquête démographique et sanitaire) lorsqu'il est nécessaire de ventiler les données. Cet impératif de ventilation des données devrait être pris en considération aux phases de planification et de conception des programmes de collecte de données. L'échantillonnage stratifié permettrait d'examiner séparément diverses caractéristiques afin de mettre en évidence les tendances et de faire des comparaisons. On pourrait ainsi mieux repérer quelles personnes risquent d'être laissées pour compte et mieux suivre l'évolution de leur situation.

70. Enfin, l'information du public sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable du Cambodge peut être un bon moyen de promouvoir la transparence et de renforcer le principe de responsabilité en la matière. Au moment de la mission de la Rapporteuse spéciale en avril et mai 2019, le Gouvernement préparait l'examen national volontaire de son plan d'action aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable pour la session de juillet du forum politique de haut niveau à New York. La Rapporteuse spéciale souligne que la présentation de rapports dans le cadre de l'examen national volontaire est laissée à la discrétion des États Membres, et que la décision du Gouvernement de présenter un rapport est donc bienvenue. L'établissement de ce rapport a été dirigé sous conduite de la Direction générale du plan du Ministère du plan. Le Ministère du plan a, en partenariat avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et l'équipe de pays des Nations Unies au Cambodge, organisé en janvier 2019 un atelier avec le Comité de coopération pour le Cambodge, organisation faîtière qui regroupe environ 200 associations et ONG nationales et internationales. La Rapporteuse spéciale souligne la difficulté qu'il y a à rédiger l'examen national volontaire presque en même temps que les objectifs du Cambodge, mais elle recommande que le suivi de cet examen se fasse dans le cadre d'une approche participative sans exclusive.

V. Conclusions et recommandations

71. Un an après les élections nationales du 29 juillet 2018, la situation des droits de l'homme au Cambodge reste dominée par la répression des droits politiques. Le Parti du salut national du Cambodge reste interdit, son ancien président, Kem Sokha, reste en détention, les droits politiques de ses partisans et de ses membres continuent d'être bafoués et le Parti populaire cambodgien a consolidé sa domination écrasante sur les institutions publiques. Certaines ouvertures apparentes de l'espace démocratique et civique dans les derniers mois de 2018 ne semblent amener aucun changement : plus de 140 membres de l'ancien Parti du salut national du Cambodge ont reçu des convocations et certains ont été placés en détention pour avoir exprimé leur soutien à leurs anciens dirigeants ou pour avoir assisté à des réunions ; la suppression de l'obligation d'un préavis de trois jours pour les organisations de la société civile avant la tenue d'activités ne s'est pas accompagnée d'une réduction du contrôle de ces activités par les autorités ; dans leurs déclarations, les agents de l'État ont eu tendance à dénigrer les organisations de la société civile, notamment les organisations de défense des droits de l'homme.

72. La Rapporteuse spéciale a relevé la rhétorique agressive des dirigeants du Parti populaire cambodgien et de l'ancien Parti du salut national du Cambodge, qui n'aide en rien à dépasser la situation politique actuelle et à créer un esprit de dialogue et de réconciliation. Alors que le Cambodge poursuit son nouveau mandat politique en tant qu'État à parti unique de fait, une nouvelle culture politique, axée sur les différents enjeux, l'ouverture aux opinions différentes et la libre expression des idées, contribuerait grandement à assurer un avenir positif pour tous les Cambodgiens. La contestation des idées et des politiques fait partie du débat démocratique normal dans les démocraties libérales pluralistes, comme le dispose la Constitution. Une plus grande participation à la prise de décisions et une plus forte obligation de rendre compte ne pourront que renforcer la gouvernance, non l'affaiblir. La Rapporteuse spéciale demeure déterminée à écouter toutes les parties prenantes de façon impartiale et à soutenir le dialogue sans exclusive, tout en continuant de surveiller et de défendre le respect des droits de l'homme de tous au Cambodge.

73. L'amélioration de l'exercice des droits politiques est une fin en soi, mais elle est également importante s'agissant, pour le pays, de respecter ses engagements à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif de développement durable 16 et la cible 16.7 sur la participation à la prise de décisions montrent clairement l'importance de cette question. Il est aussi à noter que la proportion de femmes fonctionnaires dans les ministères et les organismes publics est passée de 40 % en 2016 à 41 % en 2018²². À cet égard, il serait utile de mieux tenir compte des aspects du Programme 2030 relatifs aux droits de l'homme dans le cadre des objectifs de développement durable du Cambodge. Les droits de l'homme donnent vie aux personnes qui sont au centre des objectifs de développement durable. L'expression plus claire des droits de l'homme dans le cadre stratégique de développement et dans les actions concrètes du Gouvernement aidera à soutenir le développement rapide du pays et à faire en sorte que ce développement soit inclusif, pacifique et juste, et ne laisse personne de côté. Cela aiderait tous les Cambodgiens et contribuerait à la concrétisation de l'aspiration du pays à être une « oasis de paix », fondée sur les principes démocratiques et les droits de l'homme, et axée sur le progrès, le développement et la prospérité.

74. À cet égard, la Rapporteuse spéciale recommande au Gouvernement cambodgien :

- a) De libérer Kem Sokha et de conclure rapidement l'enquête sur les charges retenues contre lui ou d'abandonner ces charges ;
- b) De lutter contre la privation du droit de vote au niveau local, y compris, par exemple, par la tenue de nouvelles élections au niveau communal qui respectent le

²² *Cambodia's Voluntary National Review 2019*, p. 39.

droit des citoyens de voter et d'être élus lors de véritables élections périodiques, garantissant la libre expression de la volonté des électeurs ;

c) De créer un espace de dialogue politique entre le Gouvernement et les acteurs politiques de l'opposition, y compris les membres de l'ancien Parti du salut national du Cambodge, et de tenir des discussions, notamment sur la réintégration des 118 membres de ce parti exclus de la vie politique ;

d) De présenter les rapports en retard destinés aux organes conventionnels, de soumettre un document de base commun actualisé et de donner suite systématiquement (en consultation avec les parties prenantes) aux observations finales des organes conventionnels et aux recommandations issues des procédures spéciales et de l'Examen périodique universel ;

e) De permettre aux organisations de la société civile d'entreprendre des activités au niveau infranational à l'abri de tout harcèlement et de toute surveillance et sans restrictions indues ;

f) D'autoriser les manifestations pacifiques dans le respect de la loi sur les manifestations pacifiques et des principes directeurs pour sa mise en œuvre et de mettre fin à l'usage excessif de la force lors de l'encadrement des rassemblements par la police ;

g) De lancer un processus participatif, y compris des consultations avec les organisations de la société civile, pour analyser et modifier, si nécessaire, la loi sur les partis politiques, la loi sur les associations et les organisations non gouvernementales, la loi sur les syndicats et la loi sur les télécommunications afin de les rendre conformes aux normes internationales relatives aux droits de l'homme ;

h) D'adopter la loi sur l'accès à l'information afin de promouvoir une plus grande transparence des institutions de l'État ;

i) D'envisager l'adoption d'une loi générale sur la non-discrimination pour contribuer à ce que personne ne soit laissé pour compte ;

j) De revoir l'objectif 16 du Cambodge en matière de développement durable afin d'assurer une couverture complète et plus ambitieuse des cibles et indicateurs définis dans l'objectif de développement durable 16 des Nations Unies ;

k) De veiller à une implication bien plus forte du Ministère de la justice, de la cellule anti-corruption et du Ministère de l'aménagement du territoire, de la planification urbaine et de la construction aux fins de mener les principales politiques qu'exige la réalisation des objectifs de développement durable du Cambodge ;

l) D'organiser une conférence nationale de suivi en vue de promouvoir la mise en œuvre coordonnée des recommandations issues du troisième cycle de l'Examen périodique universel et des résultats de l'examen national volontaire des actions visant à la réalisation des objectifs de développement durable présenté en juillet 2019 ;

m) D'accroître la liberté de la presse, y compris celle des journalistes indépendants, et de revoir ou d'abandonner les charges retenues contre les deux anciens journalistes de Radio Free Asia ;

n) D'entreprendre une étude exhaustive afin de déterminer qui risque d'être laissé pour compte dans la réalisation des objectifs de développement durable du Cambodge et de trouver les moyens d'améliorer la collecte, la ventilation et l'analyse des données de sorte que le suivi des objectifs prenne en compte les personnes qui risquent le plus d'être laissées pour compte ;

o) De poursuivre le dialogue entre le Ministère de l'intérieur et les organisations de la société civile, d'élargir et de renforcer le dialogue au niveau infranational et d'y associer d'autres ministères et autorités ;

p) De veiller au respect des droits économiques et sociaux des communautés riveraines du Tonlé Sap avant toute réinstallation et de faire en sorte que tous les

membres des communautés vietnamiennes jouissent du droit à l'identité juridique et à l'enregistrement des naissances ;

q) De promouvoir le traitement des consommateurs de drogues au niveau local et de mettre fin à leur internement et à leur traitement forcés sans autorisation et contrôle indépendants dignes de ce nom ;

r) D'entreprendre un examen indépendant du centre de transit du Département des affaires sociales de Prey Speu, à Phnom Penh, s'agissant de sa conformité aux normes internationales, dont la Convention relative aux droits des personnes handicapées ;

s) De convoquer une conférence nationale pour examiner la mise en œuvre des recommandations de la conférence nationale de 2015 sur les personnes vivant dans la rue ;

t) De déployer des efforts concertés pour lutter contre la corruption et le manque de transparence du système judiciaire, y compris en entreprenant une étude sur l'intégrité judiciaire ;

u) D'adopter la politique sur l'aide juridictionnelle.
